

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

6 MAI 2025

Absents excusés : Odile Prince, procuration à Isabelle METTETAL, Laurent BOUVOT, Cyril LEPEUT.

Absents non excusés : Gilles JOBERT, Chantal KAICHOUH.

Secrétaire de séance :

Mme METTETAL Isabelle.

- Le conseil municipal prend acte de la décision de La Poste, qui va retirer 3 boîtes à lettres sur le territoire communal, à compter du 7 mai :
 - 15 route de Bellevesvre,
 - 14 route des Hays,
 - 23 rue de la Poste.

Ces boîtes ne recevaient que quelques lettres par an et La Poste a donc décidé de les supprimer.

- A l'unanimité, le conseil décide de valider le programme de travaux de busage et de voirie pour l'année 2025, qui comprend l'aménagement de la rue des Prés, en y ajoutant le reliquat de travaux non terminés sur l'année 2024. Ces travaux seront effectués dans la continuité de l'intervention du terrassier sur le chantier du bâtiment multiservices.
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de La Plaine Jurassienne (PLUI), vient d'être adopté. Il doit maintenant être validé par les communes dans les 3 mois. Le conseil se donne un délai de réflexion d'un mois et le vote aura lieu lors de la réunion de conseil de juin 2025.
- Dans l'attente du versement des différentes subventions pour la construction du bâtiment multiservices et afin de faire face aux factures présentées par les entreprises, le conseil décide à l'unanimité de mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €, pour une durée d'un an. Cette mesure a été validée lors d'une rencontre avec le Trésor Public.
- A l'unanimité, le conseil décide d'acquérir une parcelle située au bas de Neublans, limitrophe avec la parcelle donnée en 2023 à la commune, par la famille Fagot. La parcelle achetée se trouvait mise en vente dans la cadre d'une succession.
- Suite au décès récent d'un habitant du village, les héritiers ont proposé à la mairie de faire don de vaisselle, meubles, chaises, étagères...afin de meubler les futurs commerces du bâtiment multiservices. En remerciement le conseil s'est engagé à vider et nettoyer la maison qui devrait être mise en vente.
- A l'unanimité, le conseil décide de reconduire l'opération de plantation de haies, en collaboration avec la fédération des chasseurs du Jura. Un dossier de candidature sera prochainement déposé.
- Comme chaque année, le conseil continue le fleurissement et la plantation d'arbustes. Les végétaux seront commandés et la date de plantation vous sera communiquée. Toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient se joindre à nous seront les bienvenues.
- Les jeunes entre 16 et 18 ans, intéressés par les emplois jeunes, sont invités à se faire connaître en mairie à compter du 15.05.2025. La décision définitive sera prise lors de la réunion de conseil de juin.
- Soyez vigilants. Un véhicule genre fourgon, de couleur claire, a été aperçu à plusieurs reprises, circulant de nuit dans le bas de Neublans. Lorsque la lumière s'allume dans la maison, le véhicule s'enfuit à toute allure. La gendarmerie de Chaussin nous a signalé dernièrement des cambriolages dans le secteur de Tassenières, ainsi qu'à Longwy. N'hésitez pas à signaler en mairie tout comportement douteux dont vous seriez témoin.
- La prochaine réunion de préparation de la fête du pain aura lieu le 16 mai à 18h30, salle de réunion. Tous les bénévoles sont les bienvenus.

- Le printemps des poètes se tiendra le 21 mai de 14h30 à 18h à la salle Simone Puget. Venez nous présenter votre poésie préférée.
- La prochaine vente de pain, cuit au four communal, aura lieu dimanche 11 mai et la vente pizza/pain le 22 mai après-midi.
- La mairie a enregistré récemment plusieurs réclamations concernant des horaires de tonte de pelouse, jugés abusifs. Notre commune ne possède pas de réglementation propre, concernant les horaires de tonte.

Au niveau national, les horaires appliqués sont les suivants :

Du lundi au vendredi : 8h30/12h00 et 14h00/19h30.

Samedi : 9h00/12h00 et 15h00/19h00.

Dimanche et fériés : 10h00/12h00.

Je rappellerai simplement 2 règles simples et de bon sens : respect et compréhension. Respect de la tranquillité et du droit au repos de ses voisins, d'un côté. Mais compréhension de la situation de son voisin qui peut-être travaille toute la semaine et n'a pas toujours le choix du moment où il peut tondre, de l'autre côté.

Dans tous les cas, on peut d'abord commencer à se parler pour expliquer son point de vue. Merci de votre compréhension.

Le Maire,
Guy SAVOYE